

**Assemblée générale**

Distr. générale  
27 avril 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-neuvième session**  
Point 112 de la liste préliminaire\*  
**Planification des programmes**

**Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007****Deuxième volet : plan-programme biennal****Programme 9****Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat  
pour le développement de l'Afrique****Table des matières**

	<i>Page</i>
Orientation générale .....	2
Sous-programme 1. Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique .....	3
Sous-programme 2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. ....	5
Sous-programme 3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique .....	6
Textes adoptés par les organes délibérants .....	7

---

\* A/59/50 et Corr.1.



## Orientation générale

9.1 Le programme a été établi en 2002, à la suite de l'examen et de l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. À la suite de cet examen, l'Assemblée générale a adopté la résolution 57/7, qui mettait un terme au Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et faisait sienne la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique<sup>1</sup> (NEPAD) soit le cadre de référence dans lequel la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, devrait concentrer ses efforts pour le développement de l'Afrique. Dans sa résolution 57/7, l'Assemblée a également défini les domaines et les modalités de cet appui. Elle a en particulier souligné la nécessité de doter le Secrétariat, à New York, d'une structure d'un niveau approprié qui examine et rende compte de l'appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale au Nouveau Partenariat et de l'application coordonnée des résultats des sommets et des conférences ayant trait à l'Afrique, et qui coordonne une action mondiale de soutien au Nouveau Partenariat. Elle a en outre accueilli avec satisfaction les mesures déjà prises au niveau régional par la Commission économique pour l'Afrique pour organiser les activités des organismes des Nations Unies en groupements thématiques qui couvrent les domaines prioritaires du Nouveau Partenariat et, à cet égard, a demandé instamment le renforcement de ce processus afin d'intensifier l'action coordonnée des organismes des Nations Unies à l'appui du Nouveau Partenariat. Enfin, l'Assemblée a demandé aux organismes des Nations Unies d'accroître leurs activités de plaidoyer et leurs activités d'information à l'appui du développement en Afrique. L'Assemblée générale a ensuite approuvé dans sa résolution 57/300 la création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et décidé de confier au Conseiller spécial la responsabilité de coordonner l'établissement de rapports et les activités de soutien au NEPAD.

9.2 Il importe de noter les liens importants établis entre le Partenariat et la Déclaration du Millénaire, l'engagement ayant été pris, dans le cadre du Partenariat, d'atteindre plusieurs des objectifs du Millénaire. En outre, le NEPAD a fait siennes les priorités de la Déclaration pour ce qui est des besoins spéciaux de l'Afrique, à savoir : appuyer pleinement les structures politiques et institutionnelles des démocraties naissantes en Afrique; renforcer les capacités de maintien de la paix, en coopération avec les organisations régionales; prendre des mesures spéciales pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, y compris l'accroissement de l'aide publique au développement et des flux d'investissement étrangers directs, l'amélioration de l'accès aux marchés et la constitution de capacités en vue de promouvoir les échanges; et aider l'Afrique à se doter des capacités voulues pour freiner la propagation de la pandémie du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses. Il apparaît donc clairement que le Partenariat constitue désormais le cadre de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et des objectifs définis

---

<sup>1</sup> Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été officiellement adopté par la Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Lusaka en juillet 2001.

dans la Déclaration eu égard aux besoins spéciaux de l'Afrique. Par son appui au NEPAD, le programme contribuera donc à la réalisation des objectifs du Millénaire.

9.3 L'une des raisons de la situation actuelle de l'Afrique tient au nombre de conflits armés qui y sévissent et à l'insécurité de la région. Le lien entre conflit et développement est bien connu, et en 1998 le rapport du Secrétaire général sur les causes de conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871) a dressé un tableau détaillé de l'historique, des facteurs internes et externes et des facteurs économiques qui sont à l'origine des conflits sur le continent et a formulé des recommandations concrètes, qui restent valables aujourd'hui, dans le domaine de la consolidation de la paix, du maintien de la paix et de l'aide humanitaire, de l'établissement d'une paix durable et d'un environnement propice à la croissance économique. Depuis 1998, plusieurs des actions menées par les Nations Unies en Afrique ont été dans la ligne des recommandations du rapport, même s'il reste beaucoup à faire. Consciente des problèmes qui demeurent, l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/235, a demandé au Secrétaire général de continuer à suivre la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport.

9.4 Conformément au mandat donné par les résolutions de l'Assemblée générale, le programme a pour objectif de : a) mobiliser l'aide de la communauté internationale et donner un nouvel élan à son action en faveur de la paix et du développement en Afrique; b) veiller à ce que le développement de l'Afrique demeure un des soucis prioritaires de la communauté internationale; c) s'employer à placer l'Afrique dans des conditions favorables quant aux efforts qu'elle déploie en vue de son développement; d) favoriser l'adoption par les organismes des Nations Unies d'une conduite coordonnée et efficace pour répondre aux besoins de l'Afrique en matière d'appui au développement, tant en ce qui concerne le choix des politiques qu'au niveau opérationnel; e) renforcer et améliorer la coopération Sud-Sud.

9.5 Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique assurera la coordination d'ensemble et la direction du programme, qui sera placé sous la responsabilité conjointe du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et du Département de l'information.

### **Sous-programme 1**

#### **Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

---

*Objectif de l'Organisation* : Renforcer la coopération internationale en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de la réalisation des objectifs du Millénaire en Afrique.

---

*Résultats escomptés (Secrétariat)*

*Indicateurs de succès*

a) Soutien accru de la communauté internationale au développement de l'Afrique en général et au NEPAD en particulier.

a) i) Nombre de recommandations des rapports du Secrétaire général incorporées dans les résolutions de l'Assemblée générale sur le développement africain;

- ii) Augmentation du nombre d'activités du système des Nations Unies à l'appui du développement africain;
  - iii) Augmentation du nombre de forum traitant de la coopération Sud-Sud;
  - iv) Augmentation du nombre d'États membres incorporant les recommandations des résolutions de l'Assemblée générale sur le développement africain dans leur programme de développement.
- b) Sensibilisation accrue aux liens entre la paix et le développement en Afrique.
- b) Augmentation du nombre de recommandations figurant dans les rapports émanant du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique sur les mesures à mettre en œuvre pour s'attaquer aux racines du conflit qui sont incluses dans les résolutions de l'Assemblée générale sur l'Afrique.
- c) Amélioration de la coordination des activités d'appui au développement africain au sein du système des Nations Unies.
- c) Nombre d'initiatives conjointes lancées par le système des Nations Unies à l'appui du développement africain.
- d) Sensibilisation accrue aux problèmes du développement africain.
- d) i) Augmentation du nombre de consultations du site Web du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique;
- ii) Augmentation du nombre d'organisations de la société civile, y compris du secteur privé autochtone, associées à la mise en œuvre du NEPAD.
- 

## Stratégie

9.6 Au titre du sous-programme, on contribuera à assurer que les problèmes du développement africain soient adéquatement pris en compte dans les débats intergouvernementaux et reflétés dans les résolutions de ces organes. Pour sensibiliser la communauté internationale aux problèmes du développement africain, des actions seront menées dans les domaines suivants : plaidoyer et activités à effet catalytique, participation aux principaux forums, promotion de la coordination au sein du système des Nations Unies, promotion de la coopération Sud-Sud et interface avec la société civile et le secteur privé. En outre, le sous-programme veillera au suivi des engagements pris lors des récentes conférences internationales et autres initiatives.

9.7 Compte tenu des liens inextricables entre la paix et le développement en Afrique, on analysera et on mettra en lumière les sources des conflits, en cherchant à déceler leurs signes annonciateurs dans les pays africains, et on fournira des conseils sur les mesures à prendre pour atténuer ces conflits.

9.8 Pour s'acquitter de ses fonctions, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique collaborera étroitement avec les États Membres, l'Union africaine, le

secrétariat du NEPAD, le système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods et la Coalition mondiale pour l'Afrique. En outre, il établira et maintiendra des contacts avec les organisations de la société civile et avec le secteur privé, assurera la coordination d'ensemble et la direction du programme et promouvra la coopération Sud-Sud dans le cadre du processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique en apportant un appui aux forums Sud-Sud.

## **Sous-programme 2**

### **Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

*Objectif de l'Organisation* : Renforcer l'appui apporté à l'échelle du système des Nations Unies à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique aux niveaux régional et sous-régional.

*Résultats escomptés (Secrétariat)*

*Indicateurs de succès*

a) Amélioration de la cohérence, la coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional.

a) Nombre d'activités et de programmes conjoints entrepris aux niveaux régional et sous-régional.

b) Amélioration de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies et les organisations africaines (Union africaine, Banque africaine de développement et commissions économiques régionales) au service d'une mise en œuvre efficace du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional.

b) Augmentation du nombre de mémorandums d'accord signés collectivement ou bilatéralement par les organismes des Nations Unies et l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les commissions économiques régionales) visant à développer la programmation ou l'exécution conjointe des activités et programmes à l'appui du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional.

c) Capacités renforcées des organisations régionales et sous-régionales dans la mise en œuvre efficace du NEPAD.

c) Augmentation du nombre d'organisations régionales et sous-régionales de la société civile ayant établi des programmes pour appuyer le NEPAD.

### **Stratégie**

9.9 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe à l'unité spéciale de coordination du Bureau de la coordination des politiques et des programmes de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Pour mettre en œuvre le sous-programme, la CEA travaillera en étroite relation avec les autres organes des Nations Unies aux niveaux mondial et régional, en particulier avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Département de l'information, dans le contexte de l'appui apporté par le système des Nations Unies au NEPAD.

9.10 Pour accroître la cohérence et l'impact des activités du système des Nations Unies en Afrique, on donnera priorité aux activités du sous-programme qui sont de

nature à promouvoir la collaboration. À cette fin, on renforcera la collaboration des organismes des Nations Unies à l'appui de priorités du NEPAD au niveau opérationnel, dans le cadre des activités des divers groupes thématiques; on fera connaître les principes directeurs du NEPAD afin d'assurer une large participation des parties prenantes à la mise en œuvre; on facilitera la réalisation d'un consensus dans les domaines considérés comme prioritaires pour l'Afrique, grâce à des forums tels que les réunions consultatives annuelles des organismes des Nations Unies, le Forum africain du développement, et d'autres forums organisés pour échanger informations et expériences; on encouragera la création de partenariats et de réseaux destinés à faciliter la mise en œuvre du NEPAD et on veillera à ce que les bureaux sous-régionaux de la CEA mènent efficacement les activités de plaidoyer de l'Organisation. Enfin, on assurera le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'action élaborés par l'ensemble du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD et on établira des rapports sur les progrès accomplis.

### Sous-programme 3

#### Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

*Objectif de l'Organisation* : Contribuer à sensibiliser le monde à la situation économique et sociale critique de l'Afrique, ainsi qu'aux efforts déployés par l'Afrique et par la communauté internationale à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en vue de promouvoir le redressement économique et le développement durable de la région et de réaliser les objectifs du Millénaire.

*Résultats escomptés (Secrétariat)*

*Indicateurs de succès*

- |  |  |
|--|--|
| a) Amélioration de la qualité des revues <i>Africa Recovery</i> et <i>Afrique Relance</i> et de la régularité de leur publication.   | a) i) Pourcentage d'utilisateurs satisfaits de la qualité des revues;<br>ii) Réduction des délais de publication (nombre de jours au-delà de 3 mois) de chaque numéro d' <i>Africa Recovery</i> et d' <i>Afrique Relance</i> . |
| b) Sensibilisation des lecteurs visés aux grandes questions thématiques traitées dans les documents d'information produits par le sous-programme, aussi bien sur papier que sur le site Web. | b) Pourcentage des lecteurs visés indiquant qu'ils ont acquis une meilleure compréhension des grandes questions thématiques.   |

#### Stratégie

9.11 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe au Département de l'information. Il s'agit de définir des stratégies de communication sur les questions prioritaires concernant l'Afrique et de s'assurer que ces stratégies sont mises en œuvre de manière concertée avec le reste du Département, le Groupe de la communication des Nations Unies et le système des Nations Unies dans son ensemble. Les activités à entreprendre comprennent la publication des revues trimestrielles *Africa Recovery* et *Afrique Relance*, ainsi que d'un certain nombre d'autres documents d'information, en particulier des informations et notes

analytiques disponibles uniquement sur le Web, des documents de référence, des brochures et des articles à l'usage des médias internationaux et des médias africains autres que ceux de l'ONU. Il faut assurer la diffusion de ces informations auprès d'un public varié et de groupes spécifiques, comme les parlementaires, les décideurs des organisations tant gouvernementales que non gouvernementales, les syndicats, la société civile et les universités, en établissant des contacts directs avec des personnes et des groupes et en menant une action de sensibilisation systématique auprès des médias africains et internationaux, afin de garantir que les acteurs clefs sont informés des grandes initiatives et manifestations internationales et nationales qui contribueront au progrès économique de l'Afrique.

## **Textes adoptés par les organes délibérants**

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 54/35 Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud
- 54/232 Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté
- 54/234 Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- 55/2 Déclaration du Millénaire
- 55/210 Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), et notamment de l'initiative visant à la création d'un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté
- 55/214 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 55/217 Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- 55/279 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 56/95 Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire
- 57/2 Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 57/7 Examen et évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 57/300 Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
- 58/233 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 58/235 Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

*Résolutions du Conseil de sécurité*

1170 (1998)

1197 (1998)

*Textes du Conseil économique et social*

Déclaration ministérielle adoptée par le Conseil lors de son débat de haut niveau de 2001

---